



Le feu de forêt

Comment se manifeste-t-il ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures...) accident ou malveillance,
- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion,
- **un combustible** (végétation) : le risque de feu est lié à l'état de la forêt (sécheresse, nature des sous-bois, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...).

En quoi le département est-il concerné ?

La forêt en Loire-Atlantique couvre 47 390 hectares sur un territoire de 695 640 hectares, soit un **taux de boisement de 7 %**, dont 8 000 hectares de résineux en peuplements purs. Les autres formations plus ou moins boisées (landes, parcs, peupleraies...) représentent 24 260 hectares.

Au-delà du seul risque feu de forêt au sens strict (cf. définition page 21), dans un contexte de changement climatique induisant une tendance générale à la hausse des températures, le risque d'incendie des espaces naturels libres (broussailles, récoltes...) constitue un enjeu de prévention des risques de plus en plus fort pour la Loire-Atlantique.

Les statistiques qui ne comptabilisent que les feux touchant une superficie d'au moins un hectare sont les suivantes :

| Année | Départs de feux | | Feux de forêts d'au moins 1 ha | |
|-------|-----------------|--|--------------------------------|--------------|
| | Nombre | | Nombre | Surface (ha) |
| 2013 | 792 | | 3 | 6 |
| 2014 | 655 | | 4 | 24 |
| 2015 | 984 | | 12 | 51 |
| 2016 | 949 | | 40 | 147 |

Source © SDIS 44

Les formations végétales à risque

Les landes et zones de broussaille

Elles sont les plus sensibles. Les risques diminuent quand les arbres forment une bonne partie du couvert végétal.

Les massifs résineux

Ils sont également sensibles, surtout dans le cas de jeunes peuplements insuffisamment entretenus et non éclaircis.

Les époques à risque

Le printemps, avant le démarrage de la végétation (fougères très inflammables), ainsi que la fin de l'été et l'automne en cas de sécheresse prolongée.

Les autres facteurs de risque

La fréquentation du public

C'est un facteur de risque dans la mesure où le départ de feu est souvent lié à une imprudence (mégot, barbecue, tesson de bouteille de verre, etc).

Les travaux forestiers

En période estivale (étincelle, pot d'échappement, gyrobroyeur provoquant des étincelles par chocs de pierres).

Les actes de malveillance

Ils sont rares mais occasionnent des foyers souvent importants.

Quels sont les risques dans le département ?

Globalement, le risque feux de forêts est faible dans le département qui ne compte pas plus de 32 massifs forestiers de plus de 100 hectares. Les facteurs de risque y sont en effet relativement limités au regard du faible taux de boisement, de la bonne desserte de la plupart des massifs, et de la majorité de boisements en feuillus ou entretenus (allées et plantations).

Il y a lieu d'observer en outre que, dans certains secteurs du département, la gestion privée de nombreux massifs avec clôture limite l'accès, donc les facteurs de risque.

Les zones à risque du département sont à mettre en rapport avec les pinèdes de la côte en raison de la forte fréquentation, de la densité de l'urbanisation et de la nature des sols (terrains sableux secs en été) caractérisant cette partie du département.

Elles sont également liées aux massifs forestiers très fréquentés ou aux grands massifs résineux contenant une proportion importante de jeunes peuplements très denses.

Par ses effets, le feu est un agent de destruction, aussi bien pour les hommes et leurs activités que pour l'environnement. En termes d'enjeux, l'impact environnemental d'un feu est considérable (paysage, faune, flore, ruissellement des eaux de pluie).



© SDIS 44
 Feu de broussailles ayant parcouru 20 hectares dans les marais à Saint-Mol

Les répercussions économiques peuvent parfois être fortes (bâtiments, réseaux de communication détruits). Le mitage en zone forestière accroît la vulnérabilité des personnes. Il est à noter que le mitage en zone forestière est assez peu répandu en Loire-Atlantique.

Quelles sont les mesures prises dans le département ?

La prise en compte du risque feux de forêts se traduit par :

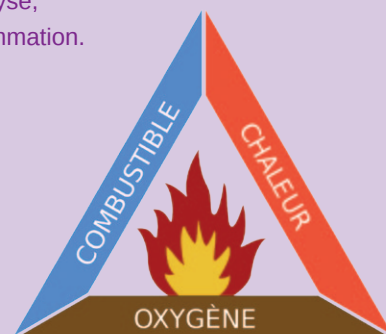
- des actions de sensibilisation de la population sur les risques de feux de camps, agricoles et forestiers, barbecues, cigarettes et détritrus,
- la résorption des causes d'incendies : contrôle des feux de forêts, des décharges, avec renforcement des sanctions pénales,
- des aménagements de la forêt : débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feu, puits d'eau.

Quatre massifs forestiers font l'objet d'une attention particulière de la part du service départemental d'incendie et de secours : forêt de Juzet, forêt de Domnaiche, forêt de Saffré et forêt du Gâvre.

Le Triangle du feu

L'incendie de forêt est un phénomène physico-chimique. Il s'accompagne d'une émission forte d'énergie calorifique et peut être décomposé en 3 phases :

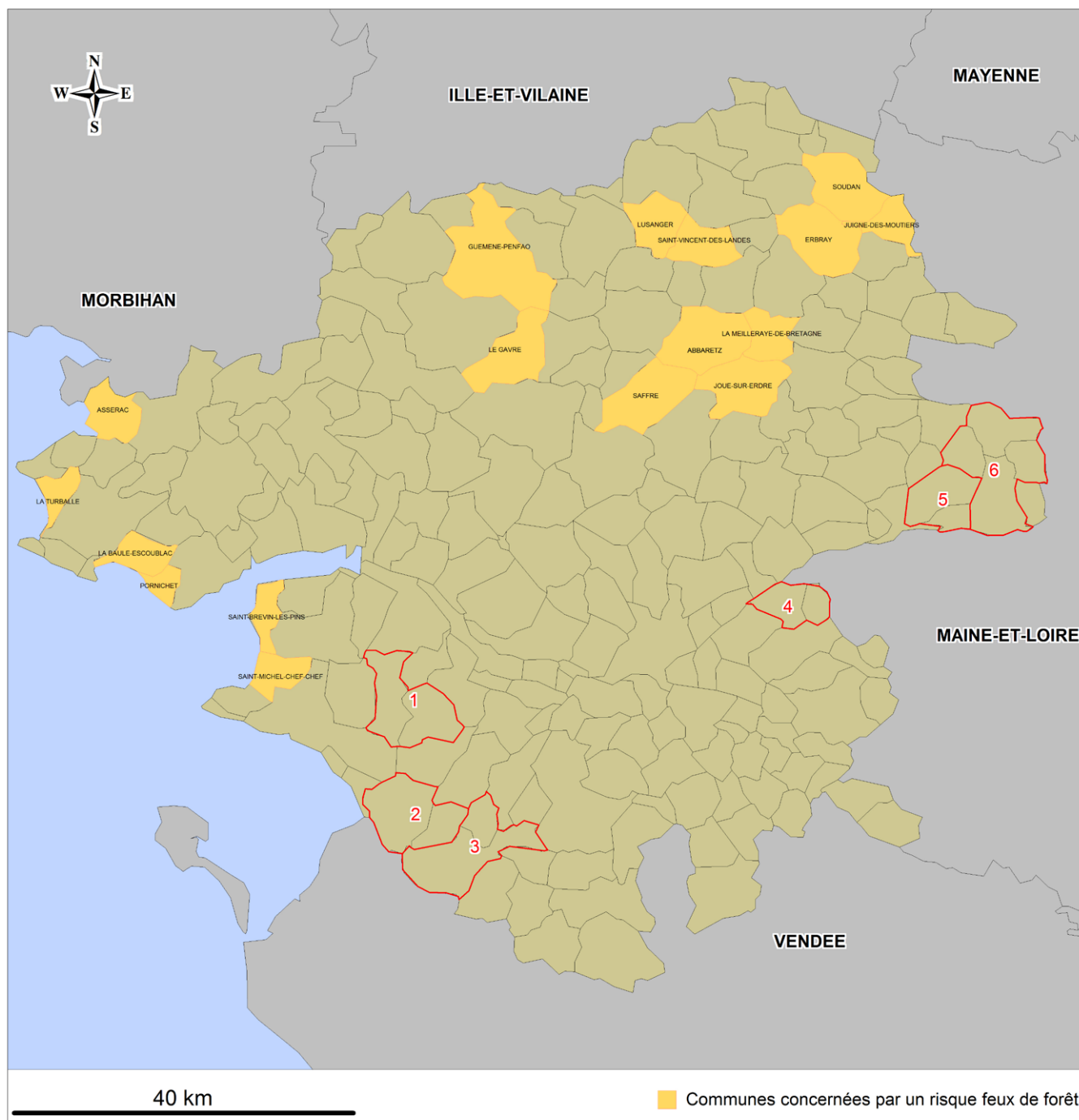
- évaporation de l'eau contenue dans le combustible,
- émission de gaz inflammables par pyrolyse,
- inflammation.





Risque

Feu de forêt



— : Périmètres des nouvelles communes créées au 1/01/2016.

- 1 : Chaumes-en-Retz
- 2 : Villeneuve-en-Retz
- 3 : Machecoul-Saint-Même
- 4 : Divatte-sur-Loire
- 5 : Vair-sur-Loire
- 6 : Loireauxence

